

Séance du 16 février 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 février 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mmes Touraton, Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé, Mme Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Boé à Mme Touraton, M. Gastambide à M. Jaussaud, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

Mme Dumas présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE – Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Arche de Noé.

L'association Arche de Noé gère une crèche-halte garderie dont la spécificité est l'accueil d'enfants porteurs de handicap : un tiers des places leur est réservé. Elle a récemment déménagé dans de nouveaux locaux, avenue Vital Biraben, ce qui lui permet à présent d'offrir vingt-cinq places agréées contre quinze précédemment. Par délibération du 22 juillet 2010, le conseil municipal a accepté de garantir, à hauteur de 50 %, le prêt d'un montant de 414 000 € contracté pour financer les travaux.

L'association sollicite une subvention d'équipement de 22 700 € pour financer différents aménagements et équipements (cuisine, mobilier, jeux), dont le coût total s'élève à près de 81 000 €. Le solde du financement est assuré par une subvention de la Caisse d'allocations familiales et par les fonds propres de l'association.

Considérant l'intérêt de l'activité de cette association, il est proposé au conseil municipal de donner une suite favorable à cette demande, en approuvant l'attribution d'une subvention d'équipement de 22 700 €.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.